

Se laver correctement les mains

Lavage

- Enlever vos bijoux.
- Choisissez un savon liquide surgras à pH neutre.
- Utiliser de l'eau tiède.
- Savonnez pendant 30 secondes minimum.
- Rincez bien.



Séchage

- Séchez vos mains avec une serviette propre et sèche ou un papier à usage unique pour tamponner les mains.

Frotter les mains abîme la couche superficielle de la peau et enlève la barrière de protection, il vaut mieux éponger sans frotter.



Protection

- Utilisez une crème "barrière" qui protège contre l'eau et les détergents ne remplace pas les gants.
- Utilisez des crèmes hydratantes neutres sans colorants ni parfums.

Une crème "barrière" qui protège contre l'eau et les détergents ne remplace pas les gants



Les bijoux au niveau des mains et des poignets sont source d'accumulation de produits, de bactéries, et de macération liée à l'humidité. Cette combinaison augmente le risque d'infection pouvant aller jusqu'à la surinfection. Il est déconseillé de porter des bijoux lors de l'activité professionnelle et encore moins de se laver les mains sans les avoir enlevés.

Nettoyer le matériel

Quoi ? Comment ? Quand ?

Quel matériel ?	Comment ?	Fréquence	Remarques
Bigoudis et accessoires (pinces, etc.)	■ Nettoyer avec de l'eau et du détergent ■ Rincer et bien sécher	■ Après chaque usage	■ Privilégier les bigoudis en plastique
Bonnet	Lavage en machine à une température de 40°	■ Après chaque usage	■ Privilégier le matériel à usage unique
Brosse à cheveux, peigne	■ Enlever les cheveux ■ Nettoyer avec de l'eau, et du savon ou du shampooing ■ Rincer et sécher	■ Après chaque client	■ Privilégier le matériel propre au client ou à usage unique ■ Eviter les manches en bois
Capes, protège-vêtements	■ Laver en machine à la température préconisée par le fabricant	■ Après chaque usage	■ Privilégier le matériel à usage unique
Casque à coiffure	■ Essuyer avec un chiffon imbibé de détergent	■ 1x/jour	■ Se référer aux indications du fabricant
Ciseaux	■ Nettoyer avec un produit détergent et désinfecter ensuite.	■ Après chaque client	
Fauteuil	■ Essuyer avec un chiffon imbibé de détergent	■ 1x/jour	
Lave-tête	■ Nettoyer avec un détergent	■ Après chaque client	
Linge (serviettes/peignoirs)	■ Laver en machine à minimum 60°	■ Après chaque client	■ Privilégier le matériel à usage unique
Matériel de coloration (godets, pinceaux)	■ Se référer aux indications du fabricant	■ Après chaque utilisation	■ Privilégier le matériel à usage unique
Rasoir à cheveux Porte lame (manche de rasoir)	■ Nettoyer selon les indications du fabricant. ■ Un nettoyage suivi d'une désinfection (ou si possible d'une stérilisation) sont recommandés.	■ Après chaque utilisation	■ Privilégier les rasoirs jetables
Tondeuse à cheveux	■ Nettoyer selon les indications du fabricant ■ Un nettoyage suivi d'une désinfection (ou si possible d'une stérilisation) est recommandé.	■ Après chaque utilisation	■ Privilégier les lames à usage unique

Agir en cas d'accident d'exposition au sang (AES)

Les accidents exposant au sang par coupure, égratignure ou par projection sur la peau ou les muqueuses peuvent avoir de graves conséquences.

Ces lésions à priori banales peuvent engendrer des contaminations :

- VIH (SIDA)
- Hépatites
- Autres infections virales

Si vous vous êtes coupé avec un rasoir non désinfecté, si vous avez eu une projection de sang d'un client dans l'œil ou sur une plaie ouverte,

IL FAUT AGIR.

Que faire en cas d'accident d'exposition au sang ?

AU MOMENT DE L'ACCIDENT :

- Arrêtez l'activité
- En cas de projection dans les yeux, rincez abondamment au sérum physiologique ou à l'eau.
- Dans les autres cas :
 - Lavez à l'eau et au savon (laissez saigner passivement).
 - Désinfectez la blessure pendant 10 minutes par trempage dans une solution désinfectante* ou à l'aide de compresses imbibées.
 - Mettez un pansement.

APRÈS L'ACCIDENT :

Contactez le plus rapidement possible :

- Le Service National des maladies infectieuses du CHL
Unité de soins U20 (2^e étage)
4 rue E. Barblé - L-1210 Luxembourg
Tél. : 4411-8348 ou en cas d'absence 4411-2730
Ce service est accessible 24h/24.
- Ou le médecin de votre choix.

*LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS DÉSINFECTANTES

- Alcool 70° type Cutasept® / Stérilium®
- Dakin®.
- Solution eau de Javel à 9° (diluée à 1/5).
- Solution alcoolique type Hibitane alcool®.
- Alcool iodé type Braunol® (attention aux allergies).



Le médecin vous informera des mesures de prévention à prendre et proposera éventuellement un traitement. Afin d'évaluer le risque infectieux et notamment les risques d'hépatite B, C, VIH, une prise de sang sera réalisée dans les 48 h ainsi que 6 semaines, 3 mois et 6 mois après l'accident.

Demandez une attestation de prise en charge au médecin consulté et remettez-la au responsable administratif de votre entreprise. Même s'il s'agit d'une simple coupure avec un rasoir, il s'agit d'un accident de travail. Il doit être considéré comme tout autre accident de travail.

Une déclaration d'accident de travail doit être rédigée dans les 48 h avec le responsable administratif de votre entreprise. Le formulaire peut être téléchargé sur le site internet www.aaa.lu.

VOUS POUVEZ INFORMER VOTRE MÉDECIN DU TRAVAIL

En envoyant une copie de la déclaration d'accident du travail à votre médecin du STM - **STM** 32, rue Glesener L-1630 Luxembourg



Consultez les textes légaux et réglementaires relatifs à ce thème sur le site

www.stm.lu